

Kinésithérapeutes

Pour pouvoir travailler comme kinésithérapeute en Israël il faut obtenir un permis de travail.

Ce permis de travail est délivré par le ministère de la santé israélien après étude de votre dossier et/ou la réussite à un examen théorique d'équivalence.

Jusqu'à présent, les kinésithérapeutes français ne pouvaient pas obtenir de reconnaissance de leur diplôme mais ce point a changé.

Aujourd'hui, la reconnaissance des diplômes est accordée aux kinésithérapeutes français qui devront suivre une procédure d'équivalence impliquant un examen et peut-être des étapes supplémentaires que le ministère de la santé indiquera au cas par cas.

La procédure est la suivante :

Pour le kinésithérapeute dont le diplôme serait reconnu par le ministère de la santé israélien, la procédure de reconnaissance de diplôme est la suivante:

1. Le candidat doit déposer une demande de reconnaissance de diplôme et de passer l'examen d'équivalence, ainsi que les documents requis.
2. Examen théorique
3. Obtention d'un permis de travail temporaire
4. Obtention d'un permis de travail permanent

Pour suivre cette procédure, il faut répondre aux exigences suivantes :

- Détenir un diplôme de kinésithérapie
- Être âgé de plus de 18 ans
- Être citoyen israélien ou résider en Israël
- Ne pas être atteint d'une maladie dangereuse
- Ne pas avoir été accusé en Israël ou à l'étranger, d'une faute criminelle ou disciplinaire qui, de par sa nature, sa raison, sa gravité ou ses circonstances rendra le requérant non éligible à recevoir une autorisation d'exercer un métier de la santé, et qu'il n'y ait pas eu d'acte d'accusation déposé contre lui, dont le verdict final doit être rendu sous peu

Les documents à envoyer pour l'obtention de la reconnaissance des diplômes et de l'autorisation pour passer l'examen d'équivalence sont :

- Le formulaire pour les professionnels de la santé en deux exemplaires, à remplir en hébreu : [ici](https://www.health.gov.il/Subjects/MedicalAndHealthProfessions/Dentistry/Pages/dent_license_abroad.aspx) (veuillez indiquer une adresse et un numéro de téléphone israéliens – ceux d'un proche ou du notaire qui s'occupera de votre dossier):
https://www.health.gov.il/Subjects/MedicalAndHealthProfessions/Dentistry/Pages/dent_license_abroad.aspx (1er doc Word en bas de page)
- Le formulaire de demande de passer l'examen d'équivalence. A remplir en hébreu et y inscrire une adresse postale en Israël ainsi qu'un numéro de

- téléphone israélien (à demander au département emploi de l'Agence Juive ou à Esther Blum de Qualita)
- 2 photos d'identité.
 - Une photocopie de la carte d'identité israélienne, dont l'annexe mentionnant l'adresse, pour ceux qui l'ont, sinon photocopie du passeport à la page où figurent toutes les informations sur la personne. Joindre une lettre en hébreu ou en anglais précisant que vous faites ces démarches en vue d'effectuer votre alyah.
 - Le diplôme final de physiothérapie émis par un institut reconnu, ou un certificat de fin d'études et d'achèvement de toutes les obligations à l'université, et d'admissibilité au diplôme de physiothérapie qui sera remis au candidat à une date précise, émis par l'institut
 - Un certificat officiel de date de début et de fin d'études.
 - Un certificat officiel de fin de stage
 - Un document confirmant qu'il n'y a pas, et qu'il n'y a jamais eu de plainte criminelle, de négligence ou d'éthique professionnelle déposée contre le requérant.
 - Une autorisation d'exercer la profession, délivrée par le pays dans lequel il a étudié / travaillé. Dans les cas échéants : Des autorisations d'exercer officielles des instituts correspondants, précisant la date de début et de fin du travail au sein de chaque institut

Veillez noter: Le Ministère de la Santé ne reconnaît pas les études de professions médicales totalement ou partiellement réalisées à l'écrit dans le cadre d'études à distance.

Les documents peuvent être envoyés avant d'avoir effectué son alyah.
Il faut adresser au ministère de la santé les traductions notariées **ORIGINALES**.

Ces documents devront être envoyés par recommandé au département Professions médicales licenciées dont l'adresse est:

Ministère de la santé, 39 rue Yirmiyahu, B.P. 1176, Jérusalem 9101002

En hébreu, l'adresse s'écrit ainsi:

משרד הבריאות

אגף לרישוי מקצועות רפואיים

רחוב ירמיהו 39, ת.ד. 1176

9101002 ירושלים

Il est conseillé d'envoyer votre dossier au minimum 60 jours avant la date d'examen.

Après étude de son dossier, le candidat obtiendra une réponse du ministère de la santé israélien par courrier recommandé à l'adresse en Israël indiquée sur le document de demande passer l'examen d'équivalence.

L'examen d'équivalence est un examen théorique.
Pour connaître les dates, veuillez consulter ce [lien](#).
Les sujets des examens sont indiqués via ce [lien](#).

Les personnes admissibles à l'examen recevront une lettre de convocation à l'examen détaillant le lieu et les procédures de l'examen, à l'adresse mentionnée sur leur demande.

L'examen est conduit en hébreu, en arabe en français et en anglais .>On peut le passer comme touriste et le résultat est valable trois ans.

Les résultats de l'examen (réussite ou échec) seront envoyés par courrier à l'adresse en Israël.

Pour ceux qui auront réussi l'examen, ils recevront un permis de travail temporaire valable un an à leur adresse en Israël, après que le ministère de la santé israélien ait vérifié le casier judiciaire du candidat auprès des services de police. Au bout de l'année, si tout s'est bien passé en Israël, le kinésithérapeute recevra un permis de travail définitif.

Nirit Rothem : président de l'association pour la promotion de la thérapie physique en Israël:[lien](#) (le site est en hébreu mais il propose dans différents domaines de nombreuses offres d'emploi en kinésithérapie) <http://www.ipts.org.il/>

Le ministère de l'intégration prévoit de rembourser jusqu'à 4000 shekels les frais de traduction des documents demandés.

Pour faire la demande de remboursement, il faut avoir fait l'alyah, et faire la demande auprès du ministère de l'intégration de votre ville. Une commission sera engagée afin de valider votre demande.